



Coopération MASE-VCA

(traduit du document original en anglais)

Conformément à l'étude comparative menée en 2018 sur les guides de références MASE-UIC 2014 et la version VCA 2017/6.0, MASE-UIC (Fr), SSVV (NL) et CSM (Be) conviennent que, même si les référentiels de certification MASE-UIC et VCA-P (*vca'*) ne sont pas rigoureusement identiques, ils garantissent un niveau d'exigences comparable pour les entreprises certifiées.

Les entreprises certifiées MASE-UIC et les sociétés néerlandaises/belges certifiées VCA-P¹ pourront utiliser leurs certificats respectifs pour travailler dans les pays susmentionnés sans qu'un nouvel audit ne doive être mené.

Cette déclaration de similitude a pour objectif d'être utilisée par les entreprises qui ont obtenu la certification dans leur pays d'origine et par les entreprises non originaires de France, Pays-Bas et Belgique, pour travailler dans ces pays. Cette déclaration n'a pas pour intention de remplacer ou substituer les certifications MASE-UIC (Fr) ou VCA (NL, Be) dans leur propre pays d'origine.

Après une analyse détaillée des référentiels de certification MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) et VCA-P (VGM Checklist Aannemers)* le 14 juin 2018 à Paris, les organisations participantes ont décidé de coopérer dans le domaine de la sécurité des sous-traitants et de formaliser cette collaboration dans une déclaration de coopération.

Les parties signataires :

- Ont comparé les exigences, procédures et spécifications techniques des systèmes de gestion actuels de sécurité, de sécurité et de protection de l'environnement des sous-traitants, en particulier MASE et VCA-P
- S'engagent à :
 - Comparer les exigences et procédures pour la formation et l'instruction en matière de systèmes de gestion actuels de sécurité, de sécurité et de protection de l'environnement des sous-traitants, en particulier MASE et VCA
 - Améliorer les systèmes moyennant l'échange d'expériences et le partage de facteurs décisifs pour la réussite
 - Encourager le déploiement des deux systèmes

Les parties signataires informent leurs membres du contenu de cette déclaration, et elles évalueront et réviseront la déclaration un an après la date de signature puis tous les trois ans, ou sur demande d'une des parties.

Cet accord ne porte pas atteinte au droit des parties signataires d'adapter et/ou de compléter le système de de management de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement, sous leur responsabilité. Le cas échéant, ils devront toutefois informer les autres parties signataires de tout changement.

*Sécurité, l'hygiène industrielle et l'environnement/ Safety, health and environment.

Parties signataires :

France



Didier Méné
Président de MASE

France



Philippe Prudhon
Directeur technique de France Chimie (UIC)

Pays-Bas



Jeroen Terlingen
Président de CCVD-VCA
(Comité central des experts)

Belgique



Mr. Marc de Locht
Président de UCVD-VCA
(Comité exécutif des experts)

¹ Notes

SSVV : Stichting Samenwerken Voor Veiligheid (fondation pour la collaboration en matière de sécurité)

CSM : Contractor Safety Management (gestion de la sécurité des contractants)

Trois niveaux de certification

Une distinction est faite parmi les trois niveaux de certification VCA.

VCA*

Se focalise sur le contrôle direct de SSE au poste de travail, sans faire appel à des sous-traitants tiers.

VCA**

Se focalise sur le contrôle de SSE au poste de travail et sur la structure SSE (y compris la politique SSE, l'organisation SSE et la gestion des mesures d'amélioration).

VCA Petrochemical

Se focalise sur le contrôle direct de SSE au poste de travail, la structure SSE (y compris la politique SSE, l'organisation SSE et la gestion des mesures d'amélioration) et sur les exigences supplémentaires spécifiques pour l'industrie pétrochimique.

Critères de certification

Niveau de certification, VCA* : Toutes les questions obligatoires 23 SCC*

Niveau de certification, VCA** : toutes les questions obligatoires 27 SCC* et au moins quatre des huit questions supplémentaires

Niveau de certification, VCA Petrochemical : Toutes les questions obligatoires pétrochimie 33 SCC* et au moins un des deux questions supplémentaires